

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

**DELIBERATION N° 15/2019
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER**

Séance du 27 juin 2019

Admissions en non-valeur – 2019

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;
Vu l'article 193 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire
et comptable publique ;

Les créances présentées au conseil d'administration font l'objet d'admissions en non-valeur
conformément à l'état joint en annexe de la présente délibération pour le montant suivant :

- Remises gracieuses – créances des EGD : 14.159,88 €

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 27 juin 2019

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE


Laurence AUER

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | Fax : 33 (0)1 53 69 31 99 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | Fax : 33 (0)2 51 77 29 05 | www.aefe.fr